

Réservé à l'Aide financière aux études

gr1

ss2



Pour remplir ce formulaire, vous devez l'enregistrer sur votre ordinateur et utiliser Adobe Reader 8 ou plus. Une fois rempli, vous devez l'imprimer, le signer et le transmettre par la poste.

Les nombres encadrés indiquent les situations où des pièces justificatives sont requises (consultez le guide, pages 15 à 21.)

Section 1 – Identité de l'étudiant (guide, pages 4 et 5)

A. Identité

Nom Code permanent attribué par le Ministère

Prénom Date de naissance Numéro d'assurance sociale

A M J

Sexe Masculin Féminin Langue de correspondance Français Anglais

B. Citoyenneté

Canadien de naissance **1** Canadien naturalisé **2** Date à laquelle vous avez obtenu le statut de résident permanent..... A M J Code de catégorie d'immigrant

Résident permanent **3** Date où vous avez obtenu le statut de résident permanent..... A M J Code de catégorie d'immigrant

Réfugié ou personne protégée **4** Date où vous avez obtenu le statut de réfugié ou de personne protégée A M J

C. Adresse de correspondance

Numéro Rue Direction (Nord, Sud, Est, Ouest)

Appartement Municipalité

Municipalité (suite) Province Code postal Numéro de téléphone (résidence) Poste

Ind. rég.

Pays Autre numéro de téléphone Poste

Ind. rég.

Adresse électronique

Si vous inscrivez votre adresse électronique, vous recevrez votre correspondance par courriel.

Section 2 – Résidence au Québec (guide, page 5)

L'information fournie dans cette section nous permettra de déterminer si vous êtes un résident du Québec. Répondez OUI à une seule des questions présentées ci-dessous. Si vous répondez NON aux trois questions, inscrivez s'il y a lieu le critère approprié au point 4.

A. Critères de résidence au Québec

1. Êtes-vous né au Québec?..... Oui Non
Si vous avez répondu OUI, passez directement à la sous-section B.
2. Un de vos parents ou votre répondant a-t-il sa résidence au Québec? **5**..... Oui Non
Si vous avez répondu OUI, passez directement à la sous-section B.
3. Êtes-vous titulaire d'un certificat de sélection du Québec? **6**..... Oui Non
Si vous avez répondu OUI, passez directement à la sous-section B.
4. D'autres critères peuvent vous permettre d'être considéré comme un résident du Québec. Consultez la page 5 du guide et choisissez, s'il y a lieu, l'un de ces critères. Inscrivez-le numéro correspondant dans le champ ci-contre **5**.....
Si vous avez inscrit le critère 10 dans le champ ci-dessus, indiquez ci-contre le critère correspondant à la situation de votre conjoint.....

B. Études à l'extérieur du Québec

Si vous poursuivez des études à l'extérieur du Québec, consultez la page 5 du guide et choisissez le critère 11,12,13 ou 14. **7**

Inscrivez le numéro du critère choisi dans le champ ci-contre. **5**

Section 3 A – Renseignements scolaires**Études universitaires ou collégiales selon le cheminement régulier** (guide, pages 6 à 8)

Vous devez remplir cette section si vous ferez en 2021-2022 des études universitaires ou collégiales selon le cheminement régulier (y compris dans le cadre d'un programme de la Télé-université ou du Cégep à distance). Si vous ferez des études secondaires à la formation professionnelle ou des études collégiales à la formation continue ou selon un cheminement intensif ou accéléré, passez à la section 3B, à la page 4.

Études poursuivies à temps partiel avant le début des études à temps plein en 2021-2022

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous avez droit à une réduction de contribution relativement à des études poursuivies à temps partiel avant le début de vos études à temps plein.

Vous devez remplir cette sous-section si vous étiez inscrit, êtes inscrit ou prévoyez être inscrit à **moins de 12 unités** (crédits) à l'université ou à **moins de 180 heures** au collégial au cours de la période de quatre mois précédant le début de vos études à temps plein en 2021-2022.

Nom de l'établissement d'enseignement (guide, page 7)	Code	Nombre d'heures (collégial)	Nombre d'unités (université)
_____	_____	_____ (Max. : 179 h)	_____ (Max. : 11 unités)

Résidiez-vous, résidez-vous ou résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de cette période? Oui Non

Si vous poursuiviez, poursuivez ou prévoyez poursuivre des études à temps partiel dans plus d'un établissement d'enseignement au cours de la période de quatre mois précédant le début de vos études à temps plein, consultez le guide à la page 6.

Études ou stage à temps plein en 2021-2022 (du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022)

Les renseignements scolaires fournis dans cette sous-section nous permettront de déterminer les périodes d'études pendant lesquelles vous serez aux études à temps plein, en stage à temps plein ou réputé poursuivre des études à temps plein.

Vous devez fournir les renseignements demandés pour chaque période d'études (automne 2021, hiver 2022 et été 2022).

Automne 2021

Nom du programme d'études (guide, page 7)	Code
_____	_____

Nom de l'établissement d'enseignement (guide, page 7)	Code
_____	_____

Résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de l'automne 2021? Oui Non

Si vous êtes inscrit à l'un des programmes énumérés à la page 7 du guide, précisez à quelle année du programme d'études vous serez à l'automne 2021..... _____

Indiquez ce que vous prévoyez faire à l'automne 2021. Cochez une seule case.

Formation collégiale

Études à temps plein Stage à temps plein (formule de l'alternance travail-études ou autre)

Formation universitaire – 1^{er} cycle

Études à temps plein Stage à temps plein (régime coopératif ou autre)

Indiquez le nombre d'unités (crédits) auxquelles vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement) _____

Formation universitaire – 2^e cycle

• Programme **avec** rédaction de mémoire

Études à temps plein Stage à temps plein Rédaction de mémoire Dépôt de mémoire (guide, page 8)

• Programme **sans** rédaction de mémoire

Études à temps plein Stage à temps plein

Indiquez le nombre d'unités (crédits) auxquelles vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement) _____

Formation universitaire – 3^e cycle

Études à temps plein Stage à temps plein Rédaction de thèse Dépôt de thèse (guide, page 8)

Hiver 2022

Nom du programme d'études (guide, page 7)	Code
_____	_____

Nom de l'établissement d'enseignement (guide, page 7)	Code
_____	_____

Section 3 A – Renseignements scolaires

Études universitaires ou collégiales selon le cheminement régulier (suite) (guide, pages 6 à 8)

Hiver 2022 (suite)

Résidez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de l'hiver 2022? Oui Non

Si vous êtes inscrit à l'un des programmes énumérés à la page 7 du guide, précisez à quelle année du programme d'études vous serez à l'hiver 2022.....

Indiquez ce que vous prévoyez faire à l'hiver 2022. Cochez une seule case.

Formation collégiale

Études à temps plein Stage à temps plein (formule de l'alternance travail-études ou autre)

Formation universitaire – 1^{er} cycle

Études à temps plein Stage à temps plein (régime coopératif ou autre)

Indiquez le nombre d'unités (crédits) auxquelles vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement)

Formation universitaire – 2^e cycle

• Programme **avec** rédaction de mémoire

Études à temps plein Stage à temps plein Rédaction de mémoire Dépôt de mémoire (guide, page 8)

• Programme **sans** rédaction de mémoire

Études à temps plein Stage à temps plein

Indiquez le nombre d'unités (crédits) auxquelles vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement)

Formation universitaire – 3^e cycle

Études à temps plein Stage à temps plein Rédaction de thèse Dépôt de thèse (guide, page 8)

▶ **Prévoyez-vous poursuivre vos études à temps plein ou réputées à temps plein dans un délai de 4 mois ou moins, débutant le mois suivant la fin de vos études en 2021-2022?**..... Oui Non

Été 2022

Nom du programme d'études (guide, page 7) Code

Nom de l'établissement d'enseignement (guide, page 7) Code

Résidez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de l'été 2022?..... Oui Non

Si vous êtes inscrit à l'un des programmes énumérés à la page 7 du guide, précisez à quelle année du programme d'études vous serez à l'été 2022.....

Indiquez ce que vous prévoyez faire à l'été 2022. Cochez une seule case.

Formation collégiale

Études à temps plein Stage à temps plein (formule de l'alternance travail-études ou autre)

Formation universitaire – 1^{er} cycle

Études à temps plein Stage à temps plein (régime coopératif ou autre)

Indiquez le nombre d'unités (crédits) auxquelles vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement)

Formation universitaire – 2^e cycle

• Programme **avec** rédaction de mémoire

Études à temps plein Stage à temps plein Rédaction de mémoire Dépôt de mémoire (guide, page 8)

• Programme **sans** rédaction de mémoire

Études à temps plein Stage à temps plein

Indiquez le nombre d'unités (crédits) auxquelles vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement)

Formation universitaire – 3^e cycle

Études à temps plein Stage à temps plein Rédaction de thèse Dépôt de thèse (guide, page 8)

Section 3 B – Renseignements scolaires

Études secondaires à la formation professionnelle ou collégiales à la formation continue

Vous devez remplir cette section si vous ferez en 2021-2022 des études secondaires à la formation professionnelle. Vous devez également remplir cette section si vous ferez à la formation continue des études menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ou des études menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales selon un cheminement intensif ou accéléré.

Études poursuivies à temps partiel avant le début des études à temps plein en 2021-2022

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous avez droit à une réduction de contribution relativement à des études poursuivies à temps partiel à l'université ou au collégial avant le début de vos études à temps plein.

Vous devez remplir cette sous-section si vous étiez inscrit, êtes inscrit ou prévoyez être inscrit à **moins de 12 unités** (crédits) à l'université ou à **moins de 180 heures** au collégial au cours de la période de quatre mois précédant le début de vos études à temps plein en 2021-2022.

Nom de l'établissement d'enseignement (guide, page 7)	Code	Nombre d'heures (collégial)	Nombre d'unités (université)
..... (Max. : 179 h) (Max. : 11 unités)

Résidez-vous, résidez-vous ou résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de cette période? Oui Non

Si vous poursuiviez, poursuivez ou prévoyez poursuivre des études à temps partiel dans plus d'un établissement d'enseignement au cours de la période de quatre mois précédant le début de vos études à temps plein, consultez le guide à la page 6.

Études à temps plein

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer la période d'études pendant laquelle vous êtes aux études à temps plein en 2021-2022.

Si vous prévoyez changer de programme d'études ou d'établissement d'enseignement au cours de l'année d'attribution 2021-2022, consultez le guide à la page 8.

Vous devez indiquer la date du début et la date de la fin de votre programme d'études. Si vous ne connaissez pas la date de la fin de vos cours, indiquez la durée du programme en nombre de semaines ou de mois.

Date du début de votre programme d'études.....	A	M	J				
Date de la fin de votre programme d'études.....	A	M	J	ou	Durée du programme en semaines	ou	Durée du programme en mois

Nom du programme d'études (guide, page 7)	Code
.....

Nom de l'établissement d'enseignement (guide, page 7)	Code
.....

Résidez-vous chez vos parents ou votre répondant pendant vos études à temps plein? Oui Non

Prévoyez-vous poursuivre vos études à temps plein ou réputées à temps plein dans un délai de 4 mois ou moins, débutant le mois suivant la fin de vos études en 2021-2022 Oui Non

Si vous êtes inscrit à l'un des programmes énumérés à la page 7 du guide, précisez à quelle année du programme d'études vous serez en 2021-2022.....

Section 4 – Situation de l'étudiant (guide, pages 9 à 11)

A. État matrimonial

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous satisfaites aux critères de reconnaissance de l'autonomie en fonction de l'état matrimonial et si vous devez faire remplir le formulaire *Déclaration du conjoint 2021-2022*.

Cochez la case qui correspond à votre état matrimonial actuel. Si vous vous considérez comme un conjoint de fait, consultez la page 9 du guide pour savoir quelle case vous devez cocher.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Séparé de fait (guide, page 9) 11 |
| <input type="checkbox"/> Uni civilement (Faites remplir le formulaire <i>Déclaration du conjoint 2021-2022</i>.) 8 | <input type="checkbox"/> Séparé légalement (judiciairement) 12 |
| <input type="checkbox"/> Marié (Faites remplir le formulaire <i>Déclaration du conjoint 2021-2022</i>.) 9 | <input type="checkbox"/> Divorcé 13 |
| <input type="checkbox"/> Veuf 10 | |

Indiquez la date du début de cet état matrimonial (sauf si vous êtes célibataire).....

Section 4 – Situation de l'étudiant (suite)

A. État matrimonial (suite)

Si vous êtes marié ou uni civilement ou encore si vous vivez maritalement avec une autre personne et que vous habitez avec un enfant (consultez le guide à la page 9), vous devez fournir les renseignements suivants concernant votre conjoint.

Nom

.....

Prénom

.....

Date de naissance

.....
A M J

Code permanent attribué au conjoint
par le Ministère

.....

B. Déficience fonctionnelle majeure

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous pouvez bénéficier des mesures qui visent les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure. (Consultez le guide à la page 9.)

Cochez la case ci-contre si vous êtes atteint d'une déficience fonctionnelle majeure reconnue par un médecin. 14

C. Autonomie en fonction de la situation familiale

Cochez toutes les affirmations qui s'appliquent à vous. Si aucune des situations ne correspond à la vôtre, passez à la sous-section D.

- Je suis ou j'ai été le parent biologique ou adoptif d'un enfant. 15.....Parent depuis le :
A M J
- Je suis célibataire et mes **deux parents** sont décédés. 16.....
Qualité du parent : Père Mère..... Date de décès :
Qualité du parent : Père Mère..... Date de décès :
- Je suis enceinte d'au moins 20 semaines. 17.....20 semaines depuis le :
- Je suis chef de famille monoparentale et j'ai au moins un enfant à ma charge qui habite avec moi. 18.....Depuis le :
- Je vis avec mon conjoint et au moins un enfant (le mien ou celui de mon conjoint).
(Faites remplir le formulaire Déclaration du conjoint 2021-2022.) 19.....Depuis le :

D. Autonomie en fonction des études

Vous devez cocher **une seule** des affirmations qui s'applique à vous.

- J'ai un diplôme de 1^{er} cycle universitaire du Québec (baccalauréat). 20.....Obtenu le :
A M J
- J'ai un diplôme de 1^{er} cycle universitaire ou l'équivalent, obtenu à l'extérieur du Québec. (Généralement, il s'agit d'un diplôme obtenu après un minimum de trois années d'études universitaires.) 21.....Obtenu le :
- Je ferai des études de 2^e ou de 3^e cycle universitaire **durant toute l'année** sans avoir de diplôme de 1^{er} cycle.
- J'ai obtenu un diplôme d'études supérieures 1 en musique ou une attestation d'études au terme de trois années de formation universitaire dans un conservatoire de musique ou d'art dramatique du Québec. 22.....Obtenu le :

Si vous êtes célibataire et si vous n'avez coché aucune des cases des sous-sections C et D, cochez l'une des affirmations suivantes, s'il y a lieu. Si aucune des situations ne correspond à la vôtre, passez à la sous-section E. Si vous êtes reconnu comme une personne atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure par l'Aide financière aux études, consultez le guide à la page 10.

- J'ai fait des études universitaires au Québec pendant au moins trois ans et j'ai accumulé, dans un même programme d'études, 90 unités (crédits). 23.....90 unités depuis le :
- J'ai fait des études universitaires à l'extérieur du Québec à temps plein pendant au moins quatre ans dans un même programme d'études.

OU

J'ai fait des études universitaires à l'extérieur du Québec à temps plein pendant au moins trois ans dans un même programme d'études tout en étant titulaire d'un diplôme d'études collégiales. 24.....Depuis le :

Section 4 – Situation de l'étudiant (suite)

E. Autonomie en fonction du temps passé sur le marché du travail

Si vous êtes marié, uni civilement, divorcé, séparé légalement (judiciairement) ou veuf ou encore si vous êtes célibataire et que vous avez coché l'une des cases des sous-sections C et D, **passez à la sous-section F.**

1. J'ai été dans l'une des situations suivantes pendant une durée totale d'au moins 24 mois **sans être en même temps aux études à temps plein.** ²⁵

- J'ai occupé un emploi rémunéré ou reçu des prestations d'assurance-emploi ou la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) ou la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) ou des indemnités de remplacement de revenu tout en résidant chez mes parents, chez mon répondant ou ailleurs.
- J'ai subvenu à mes besoins tout en résidant ailleurs que chez mes parents ou mon répondant.
- J'ai été dans les deux situations précédentes (les périodes doivent alors être consécutives).

2. J'ai cessé d'étudier à temps plein pendant au moins sept ans, consécutifs ou non. ²⁶

F. Situation familiale particulière

Si vous n'avez coché aucune des cases des sous-sections C, D et E, cochez toutes les affirmations suivantes qui s'appliquent à vous. Si aucune des situations ne correspond à la vôtre, passez à la sous-section G. Si vous êtes canadien de naissance, passez au point 2 ci-dessous.

1. Je suis un citoyen canadien naturalisé, un résident permanent, un réfugié ou une personne protégée selon la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et je suis satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Cochez si, avant le 1^{er} janvier 2021, vos parents ont toujours résidé à l'extérieur du Canada. ²⁷
- Cochez si, avant le 1^{er} janvier 2021, votre conjoint a toujours résidé à l'extérieur du Canada. ²⁷

2. Je suis célibataire et dans l'une des situations familiales suivantes :

- 2.1 Je suis placé en famille d'accueil. ²⁸
- 2.2 Mes parents ou mon répondant sont en résidence spécialisée. (Consultez le guide à la page 11.) ²⁸
- 2.3 Ma garde est confiée à un tuteur. ²⁸
- 2.4 Mes parents ou mon répondant sont introuvables. ²⁸
- 2.5 Je suis en maison de transition ou le serai en 2021-2022. (Consultez le guide à la page 11.) ²⁸
- 2.6 Ma situation familiale s'est détériorée et cette situation est confirmée par une personne autorisée à le faire. (Consultez le guide à la page 11.) ²⁸
- 2.7 Je reçois une pension alimentaire de mes parents en vertu d'un jugement de la cour. ²⁹
3. Mon conjoint est introuvable. ²⁸

G. Étudiant avec contribution des parents

Si vous êtes célibataire et que vous n'avez coché aucune des cases des sous-sections C, D, E et F, nous vous considérerons comme un étudiant avec contribution des parents. Si, au point 2 de la sous-section F, vous avez coché les cases 2.2., 2.5. ou 2.6., nous vous considérerons également comme un étudiant avec contribution des parents.

Vous devez donc faire remplir les formulaires à l'intention des parents : *Déclaration du père ou du répondant 2021-2022; Déclaration de la mère ou de la répondante 2021-2022.* Cochez la case appropriée et faites remplir le ou les formulaires indiqués.

1. Si vos parents vivent ensemble, cochez la case ci-contre.

(Faites remplir les formulaires appropriés par vos deux parents : *Déclaration du père ou du répondant 2021-2022; Déclaration de la mère ou de la répondante 2021-2022.*)

2. Si vos parents sont divorcés, séparés légalement (judiciairement) ou séparés de fait ou si l'un de vos parents est décédé, indiquez avec lequel de vos parents vous résidez ou avez résidé en dernier.

Votre mère : _____
Nom Prénom

(Faites remplir le formulaire *Déclaration de la mère ou de la répondante 2021-2022.*)

Votre père : _____
Nom Prénom

(Faites remplir le formulaire *Déclaration du père ou du répondant 2021-2022.*)

Si vous êtes un citoyen canadien naturalisé, un résident permanent, un réfugié ou une personne protégée, consultez le guide à la page 11.

Section 5 – Autres programmes de soutien financier (guide, page 11)

L'information fournie dans cette section nous permettra de déterminer les périodes d'études pendant lesquelles vous bénéficierez d'un programme gouvernemental de soutien financier autre que le Programme de prêts et bourses.

Indiquez le ou les programmes de soutien financier dont vous bénéficierez entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 août 2022.

1. Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale ou Programme objectif emploi du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou programme semblable offert dans une autre province. Ces programmes ne doivent pas être confondus avec le crédit d'impôt pour solidarité ni avec le programme PAAS – *Réussir*..... Oui Non

2. Mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec, dont les activités se déroulent dans un établissement d'enseignement **collégial public** ou un établissement d'enseignement relevant d'un centre de services scolaire ou d'une **commission scolaire**..... Date de début

A	M	J

Date de fin

A	M	J

3. Mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec, dont les activités se déroulent dans un établissement d'enseignement **secondaire privé, collégial privé ou universitaire** ou encore dans le cadre d'un **programme autofinancé** offert dans un établissement d'enseignement **collégial public** Date de début

A	M	J

Date de fin

A	M	J

Si vous bénéficiez de la mesure indiquée au point 5.3, vos frais scolaires sont-ils entièrement payés par Emploi-Québec..... Oui Non

Section 6 – Ressources financières en 2021 (guide, pages 12 et 13)

L'information fournie dans les sous-sections A et B nous permettra de déterminer vos ressources financières pour l'année 2021. Vous devez donner une estimation aussi précise que possible de vos revenus.

A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021)

Si vous n'avez aucun revenu, inscrivez « 0 » (zéro).

Revenus bruts d'employé salarié (y compris les revenus non considérés (par exemple : revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin)) ,00\$

Revenus non considérés (par exemple: revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin) (Consultez le guide à la page 12.) ,00\$

Revenus nets de travailleur autonome ou revenus nets d'entreprise (au sens de la Loi sur les impôts) ,00\$

Prestations d'assurance-emploi au sens de la Loi sur l'assurance-emploi (y compris les prestations de maternité, de maladie, etc.) de Emploi et Développement social Canada (EDSC) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) ou la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) ,00\$

Prestations reçues en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ,00\$

Somme reçue d'Emploi-Québec pour votre participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre ou du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en vertu du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI) ,00\$

Indemnités de remplacement de revenu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) .. ,00\$

Indemnités de remplacement de revenu de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ,00\$

Indemnités de remplacement de revenu pour les victimes d'actes criminels et indemnités de remplacement de revenu pour les personnes ayant accompli des actes de civisme ,00\$

Rentes ou pensions de retraite ou d'invalidité du Régime de rentes du Québec (Retraite Québec) ou du Régime de pensions du Canada (RPC), les prestations du supplément de revenu garanti ,00\$

Prestations d'un régime de retraite (public ou privé) ,00\$

Section 6 – Ressources financières en 2021 (suite)

B. Autres revenus (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021)

Montants que vous avez reçus ou que vous recevrez directement à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide (Retraite Québec/RPC), de rentes de conjoint survivant (Retraite Québec/RPC), d'indemnités de décès sous forme de rentes en application d'une loi et de rentes d'enfant de victime d'acte criminel (CNESST) Si vous n'avez aucun revenu, inscrivez « 0 » (zéro). _____,00\$

Pension alimentaire (guide, page 13)..... _____,00\$

Revenus de placements (intérêts, dividendes et gains en capital), de succession (n'inscrivez pas le montant en capital), de fiducie et de donation _____,00\$

Allocations du ministre de la Sécurité publique et allocations du ministre des Services aux autochtones Canada ou d'un conseil de bande ou sommes reçues à titre de remboursement des frais de scolarité (ex : bourse d'exonération des droits de scolarité) .. _____,00\$

Bourses. Ne pas inclure celles décernées par l'Aide financière aux études et la contribution financière reçue dans le cadre du Programme explore et du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations (guide, page 13)..... _____,00\$

Bourse du programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations (guide, page 13) _____,00\$

Montant que vous avez retiré d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) _____,00\$
Veillez noter que le montant de REEE n'est pas pris en compte dans le calcul de votre aide financière. Ainsi, vous n'êtes pas dans l'obligation de nous déclarer ce montant. Par contre, comme les revenus déclarés à l'AFE sont systématiquement vérifiés auprès de Revenu Québec à la fin de l'année, déclarer ce montant pourrait vous éviter d'avoir à justifier un écart de revenus. (guide, page 13)

C. Emplois occupés avant le début des études à temps plein

Vous devez remplir cette sous-section si vous êtes célibataire et sans enfant à charge.

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous avez droit à une réduction de contribution relativement à l'emploi ou aux emplois occupés au cours des quatre mois précédant le début de vos études à temps plein en 2021-2022.

Au cours de cette période de quatre mois, avez-vous travaillé, travaillez-vous ou travaillerez-vous comme salarié ou travailleur autonome alors que vous résidiez, résidez ou résiderez ailleurs que chez vos parents ou votre répondant? Oui Non

Si vous avez répondu OUI à la question précédente, indiquez le nom de votre employeur ou de l'un de vos employeurs ainsi que l'adresse de votre lieu de travail.

Nom de l'employeur

Adresse du lieu de travail

Numéro Rue Direction (Nord, Sud, Est, Ouest)

Municipalité

Municipalité (suite)

Province Code postal

Pays

Section 7 – Allocation pour du matériel d'appui à la formation (guide, page 14)

Si vous êtes admissible au Programme de prêts et bourses, vous pourriez avoir droit à un montant de prêt supplémentaire, à raison de 500 \$ pour chacune des périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution 2021-2022.

Notez qu'une fois demandé, le versement de cette allocation ne peut être annulé. Si vous n'êtes pas certain qu'un montant d'aide additionnel vous est nécessaire, vous pouvez attendre et en faire la demande ultérieurement en fournissant le formulaire *Déclaration de changement*.

Je demande l'allocation pour du matériel d'appui à la formation..... Oui Non

Envoi du formulaire

1. Assurez-vous d'avoir rempli les champs nécessaires;
2. Enregistrez, puis imprimez toutes les pages;
3. Signez cette page manuellement;
4. Rassemblez tous les documents requis, le cas échéant, dans une seule enveloppe;
5. Adressez votre envoi à l'adresse apparaissant au bas de cette page.

Section 8 – Signature (guide, page 14)

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Date A M J

Signature de l'étudiant _____

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

Attention! En vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, vous avez l'obligation de nous aviser de tout changement qui se produit au cours d'une année et qui pourrait influencer sur le montant d'aide financière qui vous est accordé.

Un dossier comportant des pièces justificatives ou des informations manquantes ou contenant des données inexactes pourrait vous amener bien des inconvénients, tels que la suspension des versements prévus, l'obligation de rembourser immédiatement une aide versée en trop et la non admissibilité, pour une période de deux ans, au Programme de prêts et bourses et au Programme de prêts pour les études à temps partiel.